

DESTINATAIRES : Professionnels effectuant des requêtes informatiques

EXPÉDITEURS : Anick St-Amour (CHDL) et Mélanie Leclair (HPLG), chefs de service de biologie médicale Optilab LLL

DATE : Le 4 février 2021

OBJET : **Information à ajouter lors de la création d'une requête dans le système informatique du laboratoire (SIL)**

Bonjour,

Afin de répondre aux critères de conformité des laboratoires de référence, il est important de fournir le numéro de permis d'exercice du prescripteur sur la requête informatique lors d'envoi d'un échantillon dans un autre laboratoire.

Pour faciliter cette demande, nous avons ajouté le numéro de permis au bout de chaque nom de médecin dans la base de données du SIL. Cependant, lorsque vous devez créer un médecin car il est inexistant dans la base de donnée (avec l'option *), vous avez maintenant la responsabilité d'ajouter vous-même le numéro de pratique de ce médecin requérant.

Pour ce faire, vous devez inscrire, entre parenthèse, le numéro de pratique à la droite du nom de famille du médecin requérant que vous aurez créé.

Prendre note qu'il est important de respecter cette consigne afin d'éviter des rejets d'échantillons par les laboratoires externes.

Nous vous remercions de votre compréhension et votre collaboration.



Mélanie Leclair
Chef des services de biologie médicale
OPTILAB LLL, HPLG



Anick St-Amour
Chef des services de biologie médicale
OPTILAB LLL, CHDL